

Délibération n°200710_64

Séance du Conseil d'administration du 10 juillet 2020

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 30

Nombre de membres en exercice : 29

Membres présents : 12

Membres représentés : 3

Quorum : 15

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

**Précisions des conditions de diplomation – Modalités d'attribution du diplôme d'ingénieur -
Modifications des RE FISE et FISA applicables**

Vu les règlements des études FISE et FISA applicables aux cohortes inscrites à l'UTBM pour 2020-2021 ;

Considérant que : Les règlements des études FISE et FISA, et plus particulièrement les conditions d'attribution du diplôme ingénieur applicables aux étudiants, doivent être précisés sur la forme afin de permettre une stricte égalité entre les étudiants des différentes cohortes ;

Considérant que : Les règlements des études FISE et FISA pour les cohortes 2020-2021 et suivantes intégreront ces précisions ;

DECIDE

- D'approuver la modification de l'ensemble des règlements des études FISE et FISA, approuvés par le conseil d'administration et qui sont applicables à tous les étudiant.e.s et apprenti.e.s indépendamment de leur année d'inscription à l'UTBM, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 15

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 15

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON



**Précisions des conditions de diplomation – Modalités d’attribution du diplôme d’ingénieur -
Modifications des RE FISE et FISA applicables**

L’ensemble des règlements des études FISE et FISA applicables aux étudiants inscrits à l’UTBM sont précisés comme suit :

Modalités d’attribution du diplôme d’ingénieur - Conditions d’attribution du diplôme d’ingénieur

Les conditions	Les précisions
Avoir obtenu le niveau minimal certifié B2 en anglais évalué par un examen externe à l’UTBM	<p>Avoir obtenu le niveau minimal B2 en anglais évalué par un examen externe à l’UTBM.</p> <p>Le certificat original doit être déposé au plus tard 8 jours ouvrés avant la tenue du jury de diplôme auprès du service études. Il fait l’objet d’un contrôle interne et peut être refusé par l’UTBM.</p>
Avoir obtenu le niveau minimal certifié B2 en français évalué par un examen externe à l’UTBM pour les étudiants étrangers, sauf dispense accordée par le directeur aux formations et à la pédagogie.	<p>Avoir obtenu le niveau minimal certifié B2 en français langue étrangère évalué par un examen externe à l’UTBM pour les étudiants étrangers, sauf dispense accordée par la direction aux formations et à la pédagogie.</p> <p>Le certificat original doit être déposé au plus tard 8 jours ouvrés avant la tenue du jury de diplôme auprès du service études. Il fait l’objet d’un contrôle interne et peut être refusé par l’UTBM.</p>

Il est précisé dans l’ensemble des règlements des études FISE et FISA applicables aux étudiants inscrits à l’UTBM que : « La remise formelle du parchemin diplôme d’ingénieur est conditionnée au quitus du Service Commun de Documentation. »